

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2015

Conseillers présents : 24

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 4

Ghislaine Wellecam pouvoir à Dominique Carpentier, Rémi Bridoux pouvoir à Jeannine Rigoulet, François-Xavier Louillet pouvoir à Tony Lheureux, Antoine Pellieux pouvoir à Jean Heintz.

Absent : 1

Marc Muller.

Séance ouverte à 19 h 00.

1) Désignation du secrétaire de séance

Valentin Féraux, candidat, est nommé à l'unanimité.

* * * * *

Mme le Maire demande d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour : Acquisition matériel de camping - Subvention CAF, ce qui est accepté.

* * * * *

2) Acquisition matériel de camping - Subvention CAF

19 h 02 : arrivée de Mme Dubois pendant la lecture.

La CAF de la Somme souhaite apporter un soutien aux structures du département afin de participer au renouvellement et/ou acquisition de matériel de camping.

Sont pris en charge dans le cadre de cet appel à projet : tentes, cuisines de camping compactes, réfrigérateurs, réchauds, lits, tapis de sol, sacs de couchage, tables, chaises, bancs, etc...

La CAF de la Somme apporte son soutien financier par le biais d'une subvention dont le montant couvre 76% du coût total de la dépense plafonnée à 2083 € HT pour les collectivités territoriales, (soit une subvention maximale de 1583 € TTC)

Sur proposition du Maire, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de la CAF de la Somme pour l'achat de ce matériel.

3) Budget primitif 2015 - Ville

Madame le Maire :

donne lecture du budget primitif 2015 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	6 991 265, 00 €
Opérations d'ordre	202 673, 00 €
Virement à la section d'investissement	527 665, 00 €
Total des dépenses de fonctionnement	7 721 603, 00 €

- Recettes

Opérations réelles	6 542 122, 00 €
Excédent reporté	1 136 831, 00 €
Opérations d'ordre	42 650, 00 €
Total des recettes de fonctionnement	7 721 603, 00 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations d'ordre	42 650, 00 €
Opérations réelles	2 600 780, 00 €
Reste à réaliser	83 420, 00 €
Résultat reporté	608 415, 00 €
Total des dépenses d'investissement	3 335 265, 00 €

- Recettes

Opérations réelles	1 915 301, 00 €
Opérations d'ordre	202 673, 00 €
Virement de la section de fonctionnement	527 665, 00 €
Affectation	530 398, 00 €
Reste à réaliser	159 228, 00 €
Total des recettes d'investissement	3 335 265, 00 €

Total Général	11 056 868, 00 €	11 056 868, 00 €
----------------------	-------------------------	-------------------------

Christophe HERTOUT :

« Je reviens sur deux questions dont une qui remonte au conseil municipal précédent et une à la commission de finances de la semaine dernière. Au conseil municipal précédent et puisque vous venez de présenter la section d'investissement, j'avais demandé s'il était possible de nous chiffrer la capacité d'autofinancement nette de la commune et vous deviez nous la communiquer pour aujourd'hui. Je pense que c'est tout à fait de circonstance ».

Jeannine RIGOLET :

« Deux cent trente-deux mille (232 000) ».

Christophe HERTOUT :

« Deux cent trente-deux mille (232 000), c'est cela » ?

Jeannine RIGOULET :

« Deux cent trente-deux mille (232 000) ».

Christophe HERTOOUT :

« Alors, deuxième question, vous la connaissez puisque nous l'avions évoquée en commission de finances, en regardant votre budget primitif et en regardant le socle de travail d'un budget c'est-à-dire les consommations ou plutôt l'exécution budgétaire précédente, nous nous apercevons qu'il y a des différences sur certains chapitres. Vous m'aviez justifié les différences sur le chapitre sur le service de personnel par des recrutements qui me paraissent tout à fait normaux et sur lesquels nous agréons totalement. Vous m'aviez dit également que vous aviez des prévisions sur les charges de gestion courante mais vous n'avez pas été en mesure de les préciser et vous deviez nous les donner pour aujourd'hui. Donc je suis à l'écoute pour les charges à caractère général, je précise, sachant que nous avons une augmentation de quatre cent six mille euros (406 000) par rapport à l'exécution budgétaire 2014 ».

Madame le Maire :

« Dans les charges à caractère général, là où il y a des changements relativement importants, vous allez dans les fournitures de petit équipement ayant servi aux services techniques ... ».

Christophe HERTOOUT :

« Excusez-moi, pouvez-vous être un peu technique ? Comme j'ai préparé le budget par article de la comptabilité, si vous pouviez préciser... ».

Madame le Maire :

« Soixante mille six cent trente-deux (60 632) ».

Christophe HERTOOUT :

« D'accord. Et donc fournitures de petit équipement, vous me disiez quel montant » ?

Madame le Maire :

« Je n'ai pas le montant. Donc là, le montant en proposition nouvelle est de soixante et un mille cinq cent cinquante (61 550) ».

Christophe HERTOOUT :

« Cela ne m'en dit pas plus. Je vais vous dire, j'ai noté deux ou trois points en analysant. En effet, comme vous l'avez expliqué, il y a des points où il est nécessaire d'augmenter ou de faire des achats ou d'aménager un certain nombre de choses, à la fois pour accompagner les personnels administratifs mais aussi les personnels techniques, en cela nous vous suivons totalement. Par contre, ce qui me surprend en analysant votre budget mais aussi le budget et la consommation 2014 c'est que sur certains articles nous avons une exécution budgétaire, sur l'eau et assainissement par exemple vous n'avez utilisé que 22,97 % alors que vous demandez de nouveau à ce que l'on monte en budget, de manière aussi importante, les fournitures de voirie. Je conçois que vous ayez besoin de fournitures de voirie cette année, je pense que pour nos services techniques c'est une excellente chose mais ce que j'ai du mal à comprendre c'est pourquoi l'année dernière alors que vous aviez budgété cinquante-sept mille deux cent euros (57 200), vous n'avez utilisé que quinze mille quatre cent quatre euros soixante-quatre (15 404,64) c'est-à-dire à peu près 27 % de ce que vous avez budgété. Si je prends les vêtements de travail qui sont juste en dessous dans le chapitre, là, vous aviez budgété sept mille sept cents euros (7 700), vous avez utilisé votre budget soit : sept mille neuf cent soixante-seize euros quatre-vingt-dix-neuf (7 976,99) qui représente uniquement 46 % de ce que vous aviez budgété ».

Madame le Maire :

« Vous parlez des vêtements de travail, c'est cela ? Nous les avons eus en majorité en début d'année 2015 par rapport à notre commande ».

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire, si nous évoquons ce nombre de points, c'est que l'année dernière, lors de la présentation du budget, vous avez sollicité en nous disant qu'il fallait une année d'exercice et que dans ce cas, vu les marges de manœuvre qu'il pouvait exister, il était possible de baisser la fiscalité locale. Il s'avère un an après, au vu des résultats que nous avons, qu'effectivement nous avons raison. Nous aurions pu baisser le montant des impositions. Aujourd'hui, dans votre budget, vous proposez un maintien de la fiscalité ; or, si nous adoptons le même principe c'est-à-dire si nous nous calons sur votre taux d'exécution, nous nous rendons compte que nous pourrions, pas baisser d'autant parce qu'il vous faut des marges de manœuvre pour réaliser un certain nombre d'opérations, mais nous pourrions avoir un geste à l'égard des Montdidériens et baisser la fiscalité. Donc là, la démonstration qui est faite par Monsieur HERTOOUT est la suivante : - c'est que nous connaissons tous les exercices budgétaires,

nous savons que parfois nous pouvons avoir envie d'une année sur l'autre de faire un peu d'excédent et du coup nous gonflons un peu la ligne, sur un an c'est normal. Quand nous le faisons sur plusieurs années et que nous ne consommons pas derrière, là nous sommes en droit de nous dire : - est-ce que réellement il est nécessaire de maintenir la fiscalité au taux où elle est ou avez-vous réellement des projets qui vont être consommés dont nous prendrions acte aujourd'hui pour l'année prochaine ? Et bien entendu, pour le budget de l'année prochaine, nous vous demanderons de nous faire en parallèle la colonne du taux de consommation. Si vous avez consommé le montant, non pas total parce que cela n'est pas possible mais que vous consommez à un rythme soutenu parce qu'il se passe des choses, alors oui ! Mais cela n'est pas le cas alors ce n'est pas la peine ».

Madame le Maire :

« Il est évident que les chiffres que nous avons mis ne sont pas des chiffres pour dire avoir mis des chiffres. Si nous avons mis des chiffres c'est que nous avons fait des calculs et que ce que nous avons à faire concernant la ville au niveau des bâtiments et de bien d'autres choses est inclus dans le budget... ».

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire ... ».

Madame le Maire :

« Concernant les services techniques, il est évident que nous leur donnons du matériel supplémentaire par rapport à ce qu'ils avaient avant ».

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire, votre adjointe aux finances connaît les exécutions budgétaires, elle sait comment cela marche. A la limite, si nous voulions faire un budget juste et sincère, nous partirions du compte administratif qui vous servirait de base et nous nous dirions : - allez ! Cette année nous mettons la gomme par rapport à ce que nous avons consommé l'année dernière et parce qu'il y a des choses à faire nous mettons plus 10 % et plus 20 %. C'est ce que nous pourrions faire, cela peut être une stratégie. Ne me dites pas que, par moment, certaines lignes..., c'est normal c'est de l'exécution budgétaire, ce qui me gêne ce n'est pas l'exécution telle qu'elle est présentée c'est que derrière je n'ai pas l'impression que nous allons consommer les montants qui seront réellement inscrits. En cela, si c'était le cas encore l'année prochaine, cela voudrait dire que pour une seconde année il aurait été possible de faire un geste. Donc, nous allons vous laisser le quitus, nous n'allons pas voter pour parce que cela nous semble être encore du bonus et pas forcément une nécessité alors que sur ce territoire les gens ont quand même peu de pouvoir d'achat. Nous savons très bien que votre majorité va voter ce budget. Je tiens à vous alerter, c'est tout, comme nous l'avions fait l'année dernière parce que la réalité des faits est que nous aurions pu le faire ».

Jeannine RIGOLET :

« J'aimerais vous répondre Madame QUIGNON, je vous remercie d'ailleurs de dire que je suis rompue à la pratique, nous avons effectivement, pour répondre aussi à Monsieur HERTOUD, une baisse de la dotation globale de fonctionnement de deux cent vingt mille euros (220 000). Nous avons trouvé des bâtiments qui ne sont pas en état de maintenance convenable notamment le bâtiment des services techniques et puis nous avons des projets pour la ville de Montdidier, un projet pour la jeunesse avec un budget qui a été obligatoirement mis en face si nous voulons le réaliser, le projet d'aménagement de l'ancienne gendarmerie. Voilà, cela fait un certains nombres de choses où nous sommes effectivement capables, je l'espère, de dépenser ce que nous prévoyons de dépenser ».

Catherine QUIGNON :

« Excusez-moi de vous répondre ! Sur l'ancienne gendarmerie, je connais le dossier puisque nous l'avions initié. Le coût avec le reste à charge ne va pas être complètement démentiel et peut s'atténuer dans le temps. En plus, je pense que vous allez le confier à un bailleur. Vous allez le faire vous-même, vous allez porter la totalité de l'opération, la construction, l'aménagement, les réseaux tout seuls » ?

Jeannine RIGOLET :

« Nous allons d'abord étudier Madame QUIGNON. Le projet n'est pas initialisé. La seule chose que nous avons reçu en héritage, c'est effectivement l'ancienne gendarmerie, elle est vide et nous avons le projet de l'aménager. Nous allons d'abord regarder si nous pouvons faire appel aux bailleurs sociaux ou à d'autres bailleurs ou à des promoteurs immobiliers. Pour l'instant l'étude est à faire ».

Catherine QUIGNON :

« Nous sommes d'accord que si vous faites affaire avec des promoteurs immobiliers, premièrement, ils vont peut-être vous racheter le patrimoine existant. Peut-être que vous allez vous dire que, vu l'emplacement de l'ancienne gendarmerie et surtout, vu le terrain qui est situé à l'arrière, il n'est pas judicieux de garder en l'état l'ancienne gendarmerie, ce qui était le projet. A l'époque, c'était en gros de faire une résidence seniors sécurisée en utilisant l'arrière et en abattant ce qui était sur le reste du

parcellaire. Si vous le faites avec un promoteur qui va racheter, le coût sera nul ou même si vous lui faites cadeau alors que vous avez racheté le bien, entre guillemets, aux services de l'état, il va porter le reste du financement du coup la charge n'est quand même pas très importante pour la collectivité. Si vous me dites : - c'est un projet municipal que nous financerons de A à Z, ce que je vous déconseille, mais bon vous êtes avec votre majorité, mais si vous êtes sur ce mode de schéma, là effectivement cela se justifie ».

Jeannine RIGOULET :

« Il n'y a pas que ce projet, c'était des exemples ; il y a le projet ancien de gendarmerie, il y a l'aménagement des locaux de la rue Sellier que nous avons achetés (ancien centre de radiologie) et il y a un certain nombre de projets pour lesquels nous avons besoin, effectivement, de crédits et j'espère que nous allons pouvoir engager un maximum de choses avant la fin de l'année ».

Catherine QUIGNON :

« Et les cent cinquante mille euros (150 000) de la régie ? Je ne les ai pas vus dans le compte administratif. Où étaient-ils ? Figurent-ils quelque part, je ne les ai pas vus » ?

Jeannine RIGOULET :

« Ils sont dans les restes à réaliser ».

Catherine QUIGNON :

« D'accord ».

Christophe HERTOOUT :

« Pour reprendre à Madame RIGOULET et Madame le Maire, vous évoquiez la baisse des dotations, c'est vrai et c'est vrai qu'une perte de deux cents mille euros (200 000) ce n'est pas négligeable. J'ai noté tout de même que sur l'exécution budgétaire 2014, nous avons un excédent d'un million six cent mille euros (1 600 000), c'est supérieur de plus de cinq cent mille euros (500 000) à l'excédent budgétaire précédent qui était plus que conséquent étant d'un peu plus d'un million d'euros (1 000 000) c'est quand même important ; cela laisse supposer que vous avez un minimum de marge, je me suis amusé à faire le calcul : - si vous aviez baissé vos impositions de 16 % l'an dernier, nous ne vous demandions pas 16 %, bien sûr c'est énorme, nous vous demandions 2 %, mais si vous aviez baissé de 16 % vous arriviez à un excédent tout à fait équivalent à celui que nous vous avons rendu. C'est vrai que c'est lourd deux cent mille euros (200 000) en moins mais nous nous apercevons aussi que, selon l'exécution budgétaire, ce sont des choses qui peuvent s'absorber. D'autre part, je prends note aussi que dans l'évaluation de vos recettes, vous avez entre autres évalué le produit des services en baisse par rapport à l'exécution budgétaire précédente alors que sur l'exécution budgétaire précédente, vous avez augmenté les tarifs des différents services mais vous ne les avez pas augmentés au premier janvier puisque vous n'étiez pas en exercice mais vous les avez augmentés en juillet. Donc, cette augmentation doit prendre plein effet cette année et en principe, sachant qu'en plus vous avez eu apparemment davantage de personnes qui ont profité de ces services puisqu'il y a une forte augmentation du produit des services en 2014, je ne comprends pas que vous puissiez envisager une baisse de vos produits des services sur l'année 2015. Cela ne me paraît pas cohérent. Je note un moins 5 %, à moins que ce moins 5 % soit dans une intention de rebaisser les tarifs cette année ».

Catherine QUIGNON :

« Nous votons tout de suite si c'était le cas ».

Madame le Maire :

« Je suis désolée pour vous mais cela n'est pas prévu dans nos objectifs ».

Christophe HERTOOUT :

« Ce n'est pas pour nous qu'il faut être désolée Madame le Maire, c'est pour les Montdidériens ».

Madame le Maire :

« Mais avec tout ce que nous avons à faire, nous vous le répétons depuis le début, nous vous donnerons plus d'éléments par rapport à ce que nous allons faire dans l'année et pour moi tous ces budgets ne sont pas fictifs ».

Jeannine RIGOULET :

« Ils sont réalistes ».

Catherine QUIGNON :

« Nous vous demanderons la colonne des déductions au bout des un an ».

Madame le Maire :

« Il n'y a pas de souci Madame QUIGNON, comme cela nous serons d'accord ».

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, vote le budget primitif Ville 2015,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

28 votants

22 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

4) Budget primitif 2015 - Eau

Mme le Maire fait lecture du budget Eau 2015 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	852 151 €	
Recettes		870 552 €
Restes à réaliser	3 733 €	59 156 €
Déficit reporté	73 824 €	
	-----	-----
	929 708 €	929 708 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 375 993 €	
Recettes		1 108 100 €
Excédent reporté		267 893 €
	-----	-----
	1 375 993 €	1 375 993 €

Total général	2 305 701 €	2 305 701 €
----------------------	--------------------	--------------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2015 service de l'eau.

28 votants

22 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

5) Budget primitif 2015 - Assainissement

Mme le Maire fait lecture du budget Assainissement 2015 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	295 519 €	Recettes	298 943 €
Restes à réaliser			
Déficit reporté	3 424 €		
	-----		-----
	298 943 €		298 943 €

Section d'exploitation

Dépenses	773 872 €	Recettes	444 709 €
Excédent reporté			329 163 €
	-----		-----
	773 872 €		773 872 €
Total général	1 072 815 €		1 072 815 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2015 service de l'assainissement.

28 votants

22 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

6) Budget primitif 2015 - Annexe n°6 (Zone Industrielle)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2015 qui est arrêté comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	16 000 €		
Déficit reporté			
Virement de la section de fonctionnement			16 000 €
	-----		-----
	16 000 €		16 000 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	109 600 €		
Recettes réelles			127 064 €
Déficit reporté	1 464 €		
Virement de la section d'investissement	16 000 €		
	-----		-----
	127 064 €		127 064 €
Total général	143 064 €		143 064 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2015 - annexe n°6 Zone industrielle.

7) Budget primitif 2015 – Annexe n°7 (Hôtel d'entreprises)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n° 7 Hôtel d'entreprises 2015 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses réelles	21 436 €	
Déficit reporté	19 168 €	
Recettes réelles		16 043 €
Virement de la section de fonctionnement		24 561
	-----	-----
	40 604 €	40 604 €
 <u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses réelles	38 161 €	
Recettes réelles		66 847 €
Virement à la section d'investissement	24 561 €	
Déficit reporté	4 125 €	
	-----	-----
	66 847 €	66 847 €
 Total général	 107 451 €	 107 451 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2015 - annexe n°7 Hôtel d'entreprises.

8) Budget primitif 2015 – Annexe n°8 (Cinéma)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°8 Cinéma 2015 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses	36 912 €	
Recettes		16 337 €
Restes à réaliser		
Excédent reporté		20 575 €
	-----	-----
	36 912 €	36 912 €
 <u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	159 465 €	
Recettes		152 988 €
Excédent reporté		6 477 €
	-----	-----
	159 465 €	159 465 €
 Total général	 196 377 €	 196 377 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2015 – annexe n°8 Cinéma.

9) Budget primitif 2015 - Annexe 9 (Bâtiment du Futur)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°9 Bâtiment du Futur 2015 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	2 500 000 €	
Recettes réelles		2 311 388 €
Déficit reporté	27 300 €	
Restes à réaliser	134 088 €	350 000 €
	-----	-----
	2 661 388 €	2 661 388 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles		
Recettes réelles		
Déficit reporté	-----	-----

Total général	2 661 388 €	2 661 388 €
----------------------	--------------------	--------------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2015 - annexe n°9 Bâtiment du Futur.

10) Effectif du personnel 2015

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2015, comme suit :

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Directrice générale des services	A	1
Secteur administratif		
Attaché	A	1
Rédacteur	B	2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1
Secteur technique		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Technicien	B	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	4
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	30
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	8

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Agent de maîtrise	C	1
Agent de maîtrise principal	C	1
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	C	5
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	C	2
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	B	1
Secteur culturel		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Assistant d'enseignement artistique	B	14
Secteur animation		
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1
Police municipale		
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Brigadier-chef principal	C	1
Brigadier et Brigadier-chef	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Garde champêtre chef	C	0
Gardien	C	1
Adjoint technique ayant les fonctions d'ASVP	C	2
Emplois divers		
Apprenti		2
CUI - CAE		39
Emploi avenir		13

Budget Eau

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Ingénieur	A	1
CUI - CAE		2

Budget Assainissement

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2
Rédacteur	B	1

Budget Cinéma

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2

11) Régime indemnitaire

Par délibération n°174 du 14 avril 2015, il a été créé à l'effectif du personnel (budget communal), un poste de technicien et il convient de lui fixer un régime indemnitaire.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de fixer pour cet agent, à compter du 20 avril 2015, une prime de service et de rendement correspondant au double du montant annuel de base de son grade

12) Programme voirie 2015

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire, sur l'ensemble des rues qui ont été évoquées, quelles sont les rues qui, dans le cadre des opérations de réaménagement, etc... du programme voirie, vont bénéficier d'un enfouissement de réseaux, d'un réseau d'eau à neuf, d'un réseau d'assainissement à neuf ? Quelles sont-elles dans votre programme ? Je pense qu'il y a des endroits où il n'y en aura pas ».

Jean-Claude SENECHAL :

« Il y a des endroits où il y en aura pas ».

Catherine QUIGNON :

« Quelles sont les rues où il y en a » ?

Jean-Claude SENECHAL :

« Normalement, la rue Jean Moulin ».

Catherine QUIGNON :

« Que faites-vous rue Jean Moulin » ?

Jean-Claude SENECHAL :

« Il y a le changement de la canalisation plomb ».

Catherine QUIGNON :

« Mais encore ? Le réseau d'eau, d'assainissement » ?

Jean-Claude SENECHAL :

« Oui, l'assainissement aussi. Tout est à refaire en assainissement ».

Catherine QUIGNON :

« D'accord. Quelles sont les autres rues » ?

Jean-Claude SENECHAL :

« Le chemin des Postes ».

Catherine QUIGNON :

« Le chemin des Postes ? Sur ce linéaire là, vous allez faire votre réseau, sur ce petit bout de linéaire qu'il y a » ?

Jean-Claude SENECHAL :

« Il y a également des canalisations de branchement plomb ».

Catherine QUIGNON :

« Les branchements plomb c'est une chose mais le reste du réseau, quand vous faites de la voirie soit vous ne touchez à rien parce qu'il n'y a pas de besoin, c'est déjà enfoui, c'est déjà en bon état, soit vous en profitez pour enfouir, soit vous remettez à niveau parce que les réseaux sont vieillissants et le réseau à Montdidier est assez ancien. Donc-là, le chemin des Postes, cela m'étonnerait que cela ne soit que sur cette portion là ou alors c'est que nous n'avons pas le bon linéaire ».

Madame le Maire :

« Je vous signale quand même, Madame QUIGNON, que la commission de voirie, eau et assainissement s'est bien passée cette année et que personne de chez vous n'était présent pour poser des questions. Nous n'allons pas revenir, aujourd'hui... ».

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire, je vous rappelle que les commissions émettent un avis, le conseil vote et que nous avons donc le droit, au conseil municipal, pour justifier nos votes de poser des questions, des questions qui sont finalement les mêmes que les années précédentes. Vous, vous n'avez qu'un an d'ancienneté mais déjà l'année dernière quand nous avons évoqué certaines choses vous avez dit que c'était bien de prévoir dans sa globalité. Donc là, en clair, puisque le sujet avait déjà été évoqué, vous connaissez forcément la réponse parce que, pour moi, lorsqu'un sujet a été évoqué devant moi, généralement je m'en souviens. Donc vous connaissez la réponse et si vous ne la connaissez pas, moi, je souhaite avoir des précisions et vous allez comprendre après pourquoi je souhaite avoir des précisions. Quand je regarde sur l'ensemble, je vois bien que finalement le programme des travaux sous-jacents ne va pas être important. Parce que si vous me dites qu'il est important bien entendu je vais vous demander le chiffre ».

Jean-Claude SENECHAL :

« Il y a aussi l'étude du bassin versant pour voir les fuites aux canalisations ».

Catherine QUIGNON :

« Mais là, je vous parle du programme voirie Monsieur SENECHAL ».

Jean-Claude SENECHAL :

« Justement je vous parle du programme voirie ».

Catherine QUIGNON :

« Dans le cadre du programme voirie, quelles sont les rues, je repose ma question, qui bénéficient au passage, alors si vous n'avez pas la réponse, vous me dites : - je n'ai pas la réponse... ».

Jean-Claude SENECHAL :

« Non, je n'ai pas la réponse ».

Catherine QUIGNON :

« Bon voilà. Merci » !

Madame le Maire :

« La prochaine fois, n'hésitez pas à venir aux commissions Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Ah mais Madame le Maire, je viens aux commissions quand je le peux, comme je le peux. J'assiste au conseil municipal et je vous rappelle que l'instance délibérative, je n'ai pas dit consultative, délibérative elle est ici ».

Madame le Maire :

« Merci Madame QUIGNON pour cette précision ».

Christophe HERTOUT :

« Madame le Maire, juste une chose, j'avais, entre guillemets, délégation de mes colistiers pour me rendre à ces réunions. Nous vous avons déjà répondu lors du dernier conseil municipal que, n'ayant pas été invités, nous pensions qu'il y avait un double systématique des invitations comme cela avait été fait pour la commission « Enfance Jeunesse » donc je ne me suis pas déplacé, j'en assume bien sûr la responsabilité, c'est moi le fautif mais je suis fautif parce que je n'ai pas eu d'invitation. Voilà » !

Catherine QUIGNON :

« Nous ne votons pas contre le programme mais évidemment, vu le peu d'informations que nous avons concernant les réseaux sous-jacents, vous comprendrez qu'après nous ne validons pas l'augmentation des tarifs en eau et assainissement ».

Madame le Maire :

« Merci Madame QUIGNON, nous avons bien compris ».

Catherine QUIGNON :

« C'est bien ! Comme quoi nous pouvons mémoriser des choses ».

Madame le Maire :

« Je vous rassure Madame QUIGNON, nous n'avons quand même pas tous des petits cerveaux de poissons ».

Catherine QUIGNON :

« Je n'ai jamais dit cela, je n'ai jamais été péjorative Madame. Pensez ce que vous voulez, moi je ne le pense pas et je fais bien la différence entre instance délibérative et instance consultative ».

Madame le Maire :

« Merci Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« De rien ».

Le programme annuel de voirie a été élaboré pour tenir compte des travaux d'assainissement et de changement des compteurs plomb afin de ne pas détériorer plusieurs fois les chaussées.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux de voirie sur la base des montants estimatifs énoncés ci-dessous :

Désignation des travaux	Montant en HT
Rue Jean Moulin: Réfection totale de la chaussée et des bordures de trottoirs non compris la réfection des trottoirs	183 320,70 €
Réaménagement accès Résidence Parmentier Création voirie sur 48,5 m de long et 4,5 m de large Création trottoir côté gauche	25 011,00 €
Rue Jean Doublet: Création de trottoir à partir du Parc des Templiers jusqu'à la chaufferie bois	23 960,60 €
Rue Jean Doublet: Option 1, Restructuration par tronçon du trottoir du cimetière à la dernière maison	9 808,00 €
Rue Jean Doublet: Arasement et création de noues face au nouveau lotissement côté ferme	2 245,00 €
Rue François Mitterrand: Restructuration d'une partie du trottoir	1 645,20 €
Chemin des postes: du n°1 au n°5: Remplacement de la sous-couche (300 m ²) et application d'un enduit bi-couche (809 m ²)	12 084,20 €
Chemin Fond d'Amiens: création d'une voirie dans la montée	9 072,50 €
Total	267 147,20 €

La commune assurera elle-même la maîtrise d'œuvre de ce programme et lancera un marché de travaux.

13) Convention Conseil Départemental - Travaux de voirie

Dans le cadre du programme voirie 2015, la commune va réaliser des travaux sur des routes départementales (Rue Jean Doublet et fond Amiens).

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire :

⇒ à solliciter l'autorisation auprès du Conseil Départemental de la Somme pour réaliser ces travaux,

⇒ à établir une convention entre les 2 parties fixant les conditions de réalisation.

Catherine QUIGNON :

« Votre convention sera caduque si vous laissez « Convention du Conseil Général ». Il faut intituler votre délibération « Convention avec le Conseil Départemental de la Somme ».

Madame le Maire :

« Merci Madame QUIGNON pour ces détails ».

14) Cinéma - Subvention CNC

Le cinéma de Montdidier a la possibilité d'informatiser son accueil par le biais d'une caisse enregistreuse. Cette billetterie électronique procurera un confort à l'utilisateur et à la gestion de la régie.

Dans le cadre de cette opération, une subvention du CNC à hauteur de 90% peut être accordée.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du CNC afin de pouvoir équiper le cinéma d'une billetterie électronique.

Patricia SOISSON :

« Je voudrais savoir si cela remet en cause un emploi au cinéma ».

Madame le Maire :

« Non, absolument pas. C'est juste pour une facilité de gestion ».

15) Subvention aux associations

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, décide d'attribuer, les subventions énoncées ci-dessous :

Associations	Subventions exceptionnelles	Subventions de fonctionnement	Total
AVENIR CYCLISTE MID	2 100,00 €	- €	2 100,00 €
CLUB CŒUR ET SANTE	700,00 €	- €	700,00 €
POCKER CLUB MID	300,00 €	- €	300,00 €
DEFI TRIATHLON	200,00 €	- €	200,00 €
UNICEF	98,00 €	- €	98,00 €
CAPEM	369,00 €	- €	369,00 €
	3 767,00 €	- €	3 767,00 €

Après délibération du conseil municipal, sont votées les subventions suivantes :

à l'unanimité :

- CLUB CŒUR ET SANTE	700 €
- POCKER CLUB MTD	300 €
- UNICEF	98 €
- CAPEM	369 €

à la majorité :

- AVENIR CYCLISTE MTD	2 100 €
- DEFI TRIATHLON	200 €

28 votants

27 pour

1 abstention (M. Hertout – Membre des associations Avenir cycliste MTD et Défi triathlon)

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

16) Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement ont été votés par délibération n°970 du 11 février 2008.

Par délibération n°595 du 02 juillet 2013, le tarif de l'assainissement a été modifié.

Pour rendre conforme notre réseau d'assainissement, des travaux importants seront réalisés après un diagnostic. Cela nécessite des investissements conséquents qui justifient un retour plus conforme à la réalité du marché, soit le prix du m³ d'assainissement à 1€.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- fixe à compter du 01 juillet 2015, les tarifs comme suit :

Eau :

Abonnement n°1 ⊙ 15 et 20	= 23.72€
Abonnement n°2 ⊙ 30 et 40	= 180.12€
Abonnement n°3 ⊙ 60 et +	= 315.42€
Abonnement location du compteur	= 6.31€
Abonnement entretien du compteur	= 6.31€
Préservation de la ressource en eau	= 0.0842€/m ³

1 ^{ère} tranche	0 à 100 m ³	= 1.14€
2 ^{ème} tranche	101 à 500 m ³	= 1.13€
3 ^{ème} tranche	501 à 2000 m ³	= 1.06€
4 ^{ème} tranche	2001 à 10 000m ³	= 1.04€
5 ^{ème} tranche	10 001 à 20 000m ³	= 1.00€
6 ^{ème} tranche	>20 000m ³	= 0.92€

Assainissement :

Abonnement	= 6.81€
Consommation le m ³	= 1.00€

Le reste de la délibération n°970 du février 2008 est inchangé.

28 votants

22 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

17) Ventes aux enchères

La commune souhaite faire l'acquisition de véhicules et ce, à des conditions financières avantageuses par le biais de ventes aux enchères.

Budget communal

- Véhicule léger mairie	15 000€
- Camion benne	10 000€
- Maniscop	25 000€

Budget assainissement

- Camion benne système Ampiroll	40 000€
---------------------------------	---------

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- autoriser le Maire :

- ⇒ à participer et à soutenir les enchères,
- ⇒ à procéder au paiement pour les achats susvisés dans la limite des montants indiqués ci-dessus,
- ⇒ à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget principal et assainissement de la commune.

28 votants

22 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire, vous ne baissez pas la pression fiscale, vous ne baissez pas la taxe municipale sur l'électricité alors que nous pouvons le faire. Vous augmentez, cette année, le prix de certaines prestations et vous allez acheter aux enchères un véhicule léger pour un montant maximum de quinze mille euros (15 000). Autant sur les autres nous savons que nous n'avons pas nos fournisseurs locaux, il n'y a pas de fournisseur susceptible et encore il faudrait leur demander de se doter des équipements que vous recherchez. Par contre, ce véhicule léger, je suis désolée, c'est aussi quelque part, je vous l'avais déjà expliqué lors du précédent conseil et suite à l'intervention de Patricia TRIBOULET, il faut que vous alliez générer des recettes. Vous êtes dans la dépense, dans l'augmentation de charges sur le contribuable et le citoyen mais pas dans la recherche de recettes nouvelles. Eh bien quand nous achetons local, nous contribuons à une autre dynamique, c'est que nous permettons d'avoir de l'emploi local parce que, moi, je serais furieuse de savoir qui ensuite, sur les véhicules que vous achetez aux enchères, va en assurer la maintenance. Est-ce que cela va être confié aux entreprises locales » ?

Madame le Maire :

« Je vais passer la parole à Monsieur CARPENTIER, il saura vous répondre ».

Dominique CARPENTIER :

« Ecoutez Madame QUIGNON, je pense que vous savez comme moi qu'il y a un service technique, qu'il y a aussi un mécanicien, qu'il peut faire une certaine forme de réparation parce qu'il n'est pas équipé en matériel informatique donc il y aura automatiquement des véhicules qui passeront aux garages, Peugeot, Renault et Citroën pour ne pas les citer et éventuellement Ford. Je ne vois pas ce que je peux vous dire d'autre ».

Catherine QUIGNON :

« Monsieur CARPENTIER, reconnaissez que d'aller demander à des garages locaux qui auraient pu vous vendre des véhicules d'aller assurer l'entretien alors là c'est encore moins délicat ! C'est-à-dire que nous les mettons en concurrence, que nous leur

demandons à chacun d'entre eux de faire une offre intéressante sur des véhicules qu'ils peuvent nous fournir, cela me semble quand même plus logique et plus cohérent et qu'après nous leur confions la maintenance. Mais là, cela veut dire : - j'achète aux enchères, d'abord, quel est le type de véhicule léger c'est pour qui ? Pour quel service ? C'est marqué mairie mais nous ne savons pas quel service ».

Dominique CARPENTIER :

« Pour les services de la mairie c'est-à-dire le personnel de la mairie. Je pense que vous savez que nous avons un véhicule Laguna essence qui a 200 000 kms, qui va être destiné à la personne qui va être embauchée pour les bassins versants. Il faut lui fournir un véhicule, c'est donc Montdidier qui va lui fournir qui sera pris en charge par Montdidier, Roye et Rosières, Guerbigny excusez-moi ! Il faut absolument que nous retrouvions un véhicule pour le personnel de la mairie et éventuellement pour les déplacements des élus ».

Catherine QUIGNON :

« Ce serait peut-être bien d'acheter un véhicule... ».

Dominique CARPENTIER :

« Et je pense Madame QUIGNON, sachant que n'ayant pas trouvé de véhicule après vous être renseignée dans les garages, vous avez acheté un véhicule à la Communauté de Communes. Nous avons eu le même problème que vous ».

Catherine QUIGNON :

« Pas du tout, ce n'est pas moi qui ai géré la question de l'acquisition... ».

Dominique CARPENTIER :

« Vous savez très bien que vous n'avez pas trouvé le véhicule à la Communauté de Communes ni aux garages de Montdidier parce qu'ils n'en avaient pas. Vous savez très bien que ce ne sont pas des grosses concessions, ce sont des petites concessions qui n'ont pas forcément beaucoup de stock ».

Catherine QUIGNON :

« Sauf que là, pour un véhicule à destination du personnel, quand nous avons la Régie d'électricité et que nous sommes à la tête d'une ville, eh bien nous pouvons nous dire aussi que nous achetons un véhicule électrique ».

Dominique CARPENTIER :

« Ah cela, c'est votre sentiment ! Nous ne sommes pas forcément obligés d'avoir les mêmes sentiments ».

Catherine QUIGNON :

« Nous n'avons certainement pas les mêmes sentiments tous les deux. Cela, c'est sûr ».

Dominique CARPENTIER :

« Ah cela, je le pense Madame QUIGNON, c'est tout à fait exact » !

Catherine QUIGNON :

« Il y a une vraie différence entre vous et nous, cela est certain ».

Dominique CARPENTIER :

« Je privilégie quand même vis-à-vis de mon personnel enfin du personnel de la mairie, je privilégie un confort et aussi une sécurité dans les bâtiments, ce que vous n'avez jamais privilégié Madame CARON, heu... Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Je ne suis pas Madame CARPENTIER, Madame CARPENTIER c'est votre femme je vous signale... ».

Dominique CARPENTIER :

« Je n'ai pas dit Madame CARPENTIER, j'ai dit Madame CARON ».

Catherine QUIGNON :

« Je vous l'ai déjà dit et je ne souhaite pas l'être. Que les choses soient claires » !

Dominique CARPENTIER :

« Je ne vous ai pas entendu, excusez-moi ! Vous pouvez répéter » ?

Madame le Maire :

« Je pense que cela n'est pas nécessaire parce que là je crois que nous dérapons ».

Catherine QUIGNON :

« Oui, je pense que cela n'est pas nécessaire ».

Madame le Maire :

« Non, pas du tout Madame QUIGNON ».

Dominique CARPENTIER :

« Et je pense que vous pourriez faire des excuses ».

Catherine QUIGNON :

« Ah bon » ?

Madame CARPENTIER

« Oui ».

Madame le Maire :

« Parce que là franchement cela va loin Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Je ne vois pas en quoi cela va loin. Le fait que l'on m'appelle Madame CARPENTIER, j'ai quand même le droit de choisir mon nom ».

Dominique CARPENTIER :

« Je n'ai pas dit Madame CARPENTIER ».

Madame le Maire :

« Il n'a pas dit Madame CARPENTIER ».

Dominique CARPENTIER :

« J'ai dit Madame CARON ».

Catherine QUIGNON :

« Ah pardon ! J'ai compris CARPENTIER, lui aussi, tout le monde a compris CARPENTIER ».

Christophe HERTOUD :

« Nous aussi ».

Madame le Maire :

« Pour vous, c'est tout le monde Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Pardon » ?

Madame le Maire :

« Vous avez entendu et vous dites que tout le monde l'a entendu ».

Catherine QUIGNON :

« Nous tous, là, nous venons de le dire, nous avons entendu Madame CARPENTIER ».

Madame le Maire :

« Vous parlez toujours pour tout le monde Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Je parle pour un groupe. Vous savez cela existe la présidence de groupe, c'est le cas ici ».

Madame le Maire :

« Vous savez, chez nous aussi cela existe la présidence de groupe ».

Catherine QUIGNON :

« Ah bon ? Mais qui est votre président de groupe » ?

Christophe HERTOOUT :

« Je confirme que de notre côté nous avons entendu la même chose. Il n'y a pas que Madame QUIGNON ».

Madame le Maire :

« Ce n'est pas grave, nous passons au vote ».

Dominique CARPENTIER :

« Moi, je m'excuse pour le lapsus parce que moi, je m'excuse » !

Catherine QUIGNON :

« Bon, ce n'est pas grave Monsieur CARPENTIER ».

Madame le Maire :

« Ce n'est jamais grave quand... ».

Dominique CARPENTIER :

« Ce n'est pas grave mais je tenais à m'excuser ».

Catherine QUIGNON :

« Vous savez, quand on est une femme, les noms s'empruntent pendant quelques années ».

18) Fusion administrative entre Pécole Victor Hugo et Prieuré – point ajourné.

Madame le Maire :

« Nous allons vous parler d'un point concernant la fusion administrative et la réunification qui, par la suite, ne pourrait pas occasionner des fermetures de classe ou autres choses. Nous n'allons peut-être pas voter aujourd'hui mais si vous avez des questions concernant cette fusion administrative, nous les noterons et reprendrons rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie pour en savoir un peu plus ».

Catherine QUIGNON :

« Je pense que vous avez raison d'évoquer le point ».

Madame le Maire :

« N'hésitez pas, par contre, si vous avez des questions, Madame BARBIER les recueillera soit par mail ou autrement. A ce moment-là, nous verrons l'Inspecteur d'Académie et vous donnerons les éléments ».

Catherine QUIGNON :

« Quand on vous propose une fusion cela veut dire qu'en gros nous avons la même situation administrative. Dans un premier temps, ils vont vous dire : - il n'y a pas de fermeture de classe parce que de toute manière quand nous avons une augmentation de la population, elle ne va pas à la limite faire de fermeture de classe. Mais le jour où vous aurez à examiner une fermeture de classe, ils regarderont sur les deux sites puisqu'ils ne font plus qu'un et pas sur un seul. Donc cela peut être sur le long cours plus dangereux. Donc là cela gêne la directrice de l'établissement qui est obligée de saisir un code administratif par site ».

Madame le Maire :

« Il y a peut-être un peu plus que cela quand même ».

Catherine QUIGNON :

« Essayez de demander. L'intérêt de la fusion pour vous c'est qu'après ils résonnent en blocs c'est-à-dire : - il y a tant d'élèves par bloc. Là le bloc va s'appeler Victor Hugo – Prieuré. Cela ne sera pas le bloc de Victor Hugo avec tant d'élèves par classe et le bloc du Prieuré, ils vont vous mettre sur le même bloc et, du coup, des fois au passage quand nous sommes à un ou deux élèves près, et des fois nous avons cherché un ou deux élèves près et nous avons essayé de les faire rentrer pour sauver des classes. Nous avons eu le cas dans la plupart des écoles de Montdidier ».

Madame le Maire :

« C'est pour cela que nous ajournons le point et nous poserons des questions à l'Inspecteur ».

19) Agence de l'eau - Demande de subvention achat de matériel d'entretien des espaces publics

Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques signée avec l'agence de l'eau Artois Picardie, la commune peut bénéficier d'une subvention pour l'achat de matériel d'entretien. Ce matériel doit répondre à des méthodes alternatives visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ainsi, sur le Xème programme d'intervention 2013 - 2018, il est possible d'obtenir un montant maximum de 10 000€ pour ces achats (sur l'ensemble de la période concernée).

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau pour l'achat de ce matériel.

20) Communications du Maire

Arrêté du 30/03/2015

Département de la SOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Montdidier

Liberté – Egalité - Fraternité



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier

Décision du Maire

Date de notification
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que la Commune doit effectuer des travaux de construction suite à la démolition du mur appartenant à l'école Victor Hugo et séparant une habitation privée ;

Considérant qu'après consultation des entreprises, l'entreprise PETER MARCEL a fait la meilleure proposition ;

DECIDE

Article 1. – Un marché sera signé avec l'entreprise PETER MARCEL (PM) – Bâtiment Génie Civil, située 27 Rue Henri Renard – B.P. 14 à Roye (80 700) pour la construction d'un mur de soutènement à l'école Victor Hugo à Montdidier.

Article 2. – Le montant du marché s'élève à 39 920.30€ HT.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montdidier, le 30 mars 2015.

Isabelle Carpentier
Maire

Reçu en Sous-préfecture
Le 31/03/2015

Arrêté du 31/03/2015

Département de la SOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Montdidier

Liberté – Egalité - Fraternité



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier

Décision du Maire n°

Date de notification
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Vu la délibération n°92 du Conseil Municipal en date du 07/07/2014 créant une régie de recettes pour l'encaissement des voyages ;

Vu notre arrêté n°294 du 01/08/2014 désignant un régisseur titulaire des recettes et son suppléant ;

Considérant que la Ville organise un séjour en Croatie du 19 au 26 septembre 2015 à l'hôtel Club Aquatour Waterman Supetrus 4*** et qu'il y a lieu de fixer les modalités de paiement ;

DECIDE

Article 1. Le prix du séjour en pension complète est fixé à 652 €, payable en 1, 2, 3 ou 4 fois :

- à l'inscription le 02/04/2015 163 €,
- le 12/05/2015 163 €,
- le 08/06/2015 163 €,
- le 06/07/2015 163 €,

y compris : - le transport,
- les assurances bagages, annulation et assistance rapatriement médical.

Article 2. Seront facturés en supplément :

- la chambre individuelle 80,00 €,
- la hausse carburant éventuelle.

Article 3. Le régisseur de recettes est chargé de l'encaissement.

Article 4. Madame la Directrice Générale des services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montdidier, le 31 mars 2015

Isabelle Carpentier
Maire

Reçu en Sous-préfecture
Le 2/04/2015

▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 56.

▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯▯

Le Maire,

 